

# Résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2019



### 1 Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale 2018

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du Procès Verbal de la précédente Assemblée Générale du 02 juin 2018, approuve ce PV.

---

### 2 Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire Aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, faisant ressortir un déficit de 75 203€ - soixante-quinze mille deux cent trois euros.

? **Notice explicative** : Cette résolution permet aux sociétaires de valider les comptes de l'exercice 2018 présentés par le CA.

---

### 3 Quitus donné au conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateur-ric-e-s de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2018.

? **Notice explicative** : « Donner quitus » est la procédure formelle consistant à approuver la bonne exécution des missions confiées aux administrateur-ric-e-s dans le cadre de leur mandat.

---

### 4 Approbation de l'affectation des déficits au compte de report à nouveau

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un déficit au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce déficit, soit 75 203€, au report à nouveau. Elle constate que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social, selon les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

? **Notice explicative** : L'assemblée générale est seule souveraine pour décider de l'affectation des résultats (bénéfices ou pertes). Cette résolution permet de placer les pertes constatées au cours de l'exercice 2018 en dotation de report à nouveau. Le report à nouveau est la somme des résultats des exercices antérieurs qui n'a fait l'objet ni d'une distribution de dividendes, ni d'une mise en réserve, ni d'une incorporation dans le capital.

---

### 5 Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Concernant le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce. L'Assemblée Générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce constate les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2018. L'assemblée générale approuve ces conventions réglementées

? **Notice explicative** : Cette résolution permet à l'AG de valider les conventions qui ont été conclues entre la société et certains de ses administrateurs conformément à la législation en vigueur.

## 6 Election des membres du Conseil d'Administration

Enercoop Languedoc-Roussillon est administrée par un conseil composé de 9 (neuf) administrateur-riche-s au moins et de 18 (dix-huit) administrateur-riche-s au plus, sociétaires nommé-e-s au scrutin secret et à la majorité des suffrages par l'assemblée générale ordinaire. En application des articles 21 et 22 des statuts de la coopérative, l'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, prend acte que 9 (neuf) administrateur-riche-s ont été désigné-e-s comme sortant-e-s :

- **Collège A Porteurs**
  - ENERCOOP SCIC SA, représentée par M. Emmanuel Soulias, élue le 30/05/2015, fin de mandat
  - ISEA PROJECTS, représentée par M. Dorian Litvine, élue le 30/05/2015., fin de mandat
- **Collège B Salariés**
  - M. German Yravedra, élu le 28/06/2014, fin de mandat
- **Collège C Consommateurs et Personnes soutiens**
  - M. Bruno Hérail, élu le 28/06/2014, fin de mandat
  - M. Yves Gambier, élu le 20/05/2017, démissionnaire le 17/04/2019
  - Mme Marie-Pierre Mercier, cooptée le 20/06/2018, démissionnaire le 17/04/2019
- **Collège D Producteurs**
  - M. Jean-Pierre Bouguet, élu le 30/05/2015, fin de mandat
  - Mme Sibylle Jannekeyn, élue le 28/06/2014, fin de mandat
  - M. Jean-Claude Vaché, élu le 20/05/2017, démissionnaire le 12/10/2018

Suite à l'appel à candidatures émis le 18/04/2019 auprès de l'ensemble des sociétaires agréés à cette date, et après avoir pris connaissance des personnes physiques ou morales qui ont fait acte de candidature au Conseil d'administration, l'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire désigne 11 (onze) membres du Conseil d'administration de la société coopérative d'intérêt collectif Enercoop Languedoc-Roussillon pour un mandat d'une durée de 4 ans :

- **Collège Porteurs**
  - M. Eric Ciappara
- **Collège Consommateurs**
  - M. Aurélien Delsol
  - M. Laurent Hochet
  - M. Vincent Lacour
  - M. Laurent Cascales
  - Mme Cécile Weyl
  - la S.A. ARCADIE, représentée par M. Abdesselam El Mezzouze
  - la SCIC SA UN GOUT D'ILLUSION, représentée par M. Jordi Castellano
- **Collège Producteurs**
  - la SCIC SARL CatEnR, représentée par Gille Baratoux
  - l'Association Cit'En, représentée par Marie-Pierre Mercier
  - la SAS Thau Energie Citoyenne, représentée par Sylvain De Smet
- **Collège Partenaires**
  - la SCOP SARL Izuba Energies, représentée par M. Raphaël Cayrol
- **Collège Salariés**
  - Mme Isabel Degreef Moreno
  - M. Guilhem Gibert

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres au plus, 7 administrateur-riche-s poursuivant leur mandat, il y a donc 11 postes à pourvoir pour 14 candidat-e-s. Nous rappelons ici que le maximum est de 4 administrateur-riche-s par collège.

## 7 Pouvoirs au porteur

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

**?** [Notice explicative](#) : Cette résolution permet de réaliser toute procédure administrative nécessaire après l'assemblée générale.

Des questions ?

Contactez-nous :  
[societariat@languedoc.enercoop.fr](mailto:societariat@languedoc.enercoop.fr)

**enercoop**  
L'énergie  
militante  
Languedoc-Roussillon



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

[www.languedoc.enercoop.fr](http://www.languedoc.enercoop.fr)